

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00219

Numéro SIREN : 384 564 225

Nom ou dénomination : BUGNOT 55

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001157

« BUGNOT 55 »
 Société par actions simplifiée
 Capital Social : 300 000 €
 Siège social : Le Moulin
 CHAUVENCY SAINT HUBERT (55600)
 RCS BAR LE DUC B 384 564 225

**RAPPORT DU PRESIDENT
 A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2021, ainsi que l'affectation des résultats que nous vous proposerons après vous avoir rendu compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons rédigé le présent rapport, afin de vous donner une meilleure connaissance de la vie de notre société au cours du dernier exercice.

La société « **PKF Arsilon Commissariat aux Comptes** » a également établi ses rapports sur l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Le présent exercice recouvre la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021. Il a duré 12 mois.

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ ET EXAMEN DES COMPTES

Nous avons mis à votre disposition et déposé sur le bureau l'ensemble des comptes annuels faisant apparaître les données chiffrées de notre société au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons dans un premier temps d'examiner le compte de résultat qui retrace notre activité au cours de l'exercice écoulé et dans un deuxième temps d'étudier le bilan de notre société au 30 Novembre 2021.

A - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Du compte de résultat les éléments importants sont les suivants :

1° - Nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 10 573 395 € contre 8 804 873 € pour l'exercice précédent. Cela représente une augmentation de 20,09 % du chiffre d'affaires hors taxes par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires hors taxes est diminué par une production stockée de 67 181 € et augmenté par des subventions d'exploitation pour 49 534 €, des reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges pour 827 € et d'autres produits pour 87€, de sorte que le total des produits d'exploitation s'élève à 10 556 663 €.

2° - Le montant total des charges d'exploitation s'élève 10 495 594 € et représente 99,26 % du chiffre d'affaires hors taxes dont 233 360 € de dotations aux amortissements. Notre Société emploie 51 personnes. Le montant total des rémunérations s'est élevé à 1 445 149 € et les charges sociales correspondantes à 431 611 €.

3° - Le résultat dégagé met en évidence un bénéfice d'exploitation de 61 068 €. Ce bénéfice est diminué par un résultat financier déficitaire de 53 908 €, de sorte que le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 7 160 € et augmenté par un résultat exceptionnel de 43 954 €. Après paiement de l'impôt sur les sociétés pour 17 346 €, le résultat dégagé présente un bénéfice de 33 768 € pour lequel nous vous proposerons un mode d'affectation après l'étude du bilan.

B - LE BILAN

L'examen du bilan appelle les observations suivantes :

L'ACTIF

- Nos investissements ont porté notamment sur l'acquisition de matériels et outillages industriels.
- Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à la somme globale de 4 474 657 € en fin d'exercice.
- Nos amortissements en fin d'exercice représentent 51,12 % de la valeur brute de l'ensemble de nos immobilisations.

LE PASSIF

Les capitaux propres s'élèvent à la somme de 2 544 879 € et se composent :

- du capital social	300 000 €
- prime de fusion.....	1 021 534 €
- de la réserve légale.....	30 000 €
- des réserves statutaires contractuelles.....	
- des réserves réglementées	
- des autres réserves.....	925 898 €
- du compte « Report à Nouveau ».....	
- du résultat de l'exercice pour	33 768 €
- de subventions d'investissement pour	233 680 €

Les dettes s'élèvent à la somme de 4 445 486 € et sont constituées :

Dettes à moins d'un an pour.....	2 827 861 €
Dettes à plus d'un an pour	1 617 625 €

Vous trouverez ci-après le tableau des dettes fournisseurs à la clôture par date d'échéance ainsi que le tableau des dettes fournisseurs et comptes rattachés.

	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES comprenant des factures fournisseurs à échéance à 45 jours au plus	
	N	N-1
TOTAL DETTES Fournisseurs échues	1 696 013	1 376 030
FACTURES Fournisseurs non parvenues	15 009	86 092
TOTAL TTC	1 711 022	1 462 122

II - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'ÉVALUATION

Il n'y a eu aucune modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues.

III - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La COVID 19 a affecté l'activité de la société au cours de l'année 2021 qui s'est malgré tout poursuivie. A la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2021 de la société, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

IV - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ - PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous devons poursuivre l'orientation donnée à notre activité et essayer d'augmenter notre chiffre d'affaires et diminuer nos charges.

V - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous ne détenons aucune participation dans d'autres Sociétés et aucune aliénation d'actions pour régularisation des participations réciproques n'a eu lieu.

VII - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous rappelons que nous avons dégagé au 30 Novembre 2021 un bénéfice net de 33 768 € que nous vous proposons d'affecter au compte « autres réserves ».

VIII - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été décidée au cours des trois derniers exercices.

IX - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune somme correspondant à des charges non déductibles fiscalement (CGI art.39,4).

Il a été réintégré au résultat comptable de l'exercice de 33 768 € une somme de 96 875 € au titre de provisions et charges à payer non déductibles et l'impôt sur les sociétés pour 17 346 €. Il a été déduit des provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice pour 85 672 € et il a été appliquée des déductions diverses pour 368 € le tout faisant ressortir un résultat fiscal de 61 949 €.

X - PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

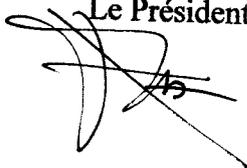
XI – PRISE D'ACTE DU CHANGEMENT DE DENOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITUTLAIRE.

La dénomination de la société commissaire aux comptes titulaire de notre société a été modifiée aux termes d'une assemblée générale 30 juin 2021 pour devenir **PKF Arsilon Commissariat aux Comptes**, dont le siège social est à PARIS (08) 47, Rue de Liège, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 811 599 406, en son établissement secondaire sis à DIJON (21000) 11 E, Boulevard Rembrandt, immatriculé au RCS de Dijon sous le numéro 811 599 406. Il y a donc lieu de prendre acte de cette modification.

Nous en avons terminé avec la lecture du présent rapport et nous vous assurons que nous sommes à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous voudrez bien nous poser.

Fait à Chauvency Saint Hubert le 4 mai 2022

Le Président



SAS BUGNOT 55

Comptes annuels

Bilan au 30/11/2021

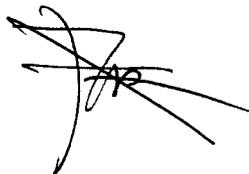
LE MOULIN

55600 CHAUVENCY ST HUBERT

SIRET : 38456422500033

Pour copie conforme

Le Président



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes : Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société	SAS BUGNOT 55				
Adresse du principal établissement	LE MOULIN 55600 CHAUVENCY ST HUBERT				
Adresse du siège social, si différent					
Ancienne adresse en cas de changement					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère					
B - ACTIVITÉ					
Si vous avez changé d'activité	<input type="checkbox"/>	Activités exercées :	Construction Machines Agricoles		
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 - Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux de 31%	0	Bénéfice imposable au taux de 15%	Déficit		
Bénéfice imposable au taux de 28%	61 949	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
PV à long terme imposables au taux de 15%					
2 - Plus-values					
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeune entreprise innovante	<input type="checkbox"/>	Autre dispositif	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
					dans le secteur productif, art. 244 quater W
D - IMPUTATIONS					
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.					
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
					Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%
F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		non	Si oui, nom du logiciel utilisé :		
CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	N° d'agrément du CGA	ECF
Nom et adresse :					
- du Comptable :	Indép.	In extenso centre est 79 rue Du Val Barizien 52000 Chaumont			
- du Conseil :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
- du prestataire :					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065
Exercice clos le 30/11/2021

Néant

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :	
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts	
4 - Montant des autres distributions :	
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %	
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants							

J - DIVERS
Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice - MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice - MVLT réalisée au cours de l'exercice - MVLT restant à reporter

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Exercice clos le 30/11/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES			
Nom, prénom et emploi occupé		Adresse complète	
1	GONTHIER S resp de production	10 Rue des Vignes 55600 MONTMEDY	
2	RADEL Thomas resp bureau études	4 Rue Trotte Menu 08120 BEAUMONT en ARGONE	
3	PECHEUX Matthieu resp qualité	41 rue du Bourg de Villiers 55700 BEAUFORT EN ARGONNE	
4	VAUDOIS A resp Achats	4 rue d'Allamont 55600 MONTMEDY	
5	ESSOUNANI EH chef d'équipe	59 route Nationale 08110 BLAGNY	
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans le même ordre que ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements	Dépenses et charges afférentes		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature	Montant des indemnités et allocations diverses	Valeur des avantages en nature	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		Aux véhicules et autres biens	Aux immeubles non affectés à l'exploitation	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨
1	53 552			53 552				53 552
2	42 159			42 159				42 159
3	38 127			38 127				38 127
4	37 165			37 165				37 165
5	38 049			38 049				38 049
6								
7								
8								
9								
10								
**	209 052			209 052				209 052

** TOTAL GÉNÉRAL

B - AUTRES FRAIS	⑩
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurants et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
TOTAL	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE			
Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice (TOTAL col. 9 + TOTAL col. 10)	209 052	- de l'exercice	61 949
- de l'exercice précédent	199 397	- de l'exercice précédent	138 822
Le : 08/03/2022 A : CHAUVENCY ST HUBERT			
Signataire :	- Titre, nom et prénom	M	JEROME BORD
	- Qualité	Président	

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net30/11/2021 ③	Net 30/11/2020 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX	38 640	CQ	1 395	37 245
Concessions, brevets et droits similaires	AF	72 556	AG	72 134	421
Fonds commercial (1)	AH	1 360	AI	1 360	
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	35 161	AO	35 161	35 161
Constructions	AP	3 279 729	AQ	1 419 475	1 860 254
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	938 363	AS	674 949	263 414
Autres immobilisations corporelles	AT	221 403	AU	175 810	45 593
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BI	4 587 213	BK	2 345 124	2 242 089
Matières premières, approvisionnements	BL	1 571 978	BM	1 571 978	1 336 076
En cours de production :	BN	115 423	BO	115 423	129 449
- de biens					
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	483 950	BS	483 950	537 105
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV	131 805	BW	131 805	26 929
Clients et comptes rattachés (3)	HX	1 778 389	BY	27 040	1 751 348
Autres créances (3)	BZ	43 911	CA	43 911	22 901
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	580 211	CG	580 211	483 269
Charges constatées d'avance (3)	CH	69 651	CI	69 651	25 156
TOTAL III	CI	4 775 317	CK	27 040	4 748 277
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	9 362 530	IA	2 372 164	6 990 365
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

		Net 30/11/2021	Net 30/11/2020
Capital social ou individuel (1)	(dont versé) 300 000	DA 300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		DB 1 021 534	1 021 534
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK	DC	
Réserve légale (3)		DD 30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF	
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG 925 898	817 347
Report à nouveau		DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		DI 33 768	108 550
Subventions d'investissement		DJ 233 680	258 604
Provisions réglementées		DK	
TOTAL I		DL 2 544 879	2 536 035
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL II		DO	
Provisions pour risques		DP	
Provisions pour charges		DQ	
TOTAL III		DR	
Emprunts obligataires convertibles		DS	
Autres emprunts obligataires		DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 2 035 191	2 116 503
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 291 951	154 530
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 1 711 022	1 462 122
Dettes fiscales et sociales		DY 407 322	377 704
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes		EA	95
Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL IV		EC 4 445 486	4 110 954
Écarts de conversion passif	V	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		EE 6 990 365	6 646 989

Renvois :			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
(2) Dont écart de réévaluation libre		ID	
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)		IE	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 2 827 861	2 811 462
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP		EH 473 556	

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

	France		Exportations et livr. intra-communautaires		Total	30/11/2020
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production vendue : - biens	FD	8 557 903	FE	1 787 186	FF	8 596 460
- services	FG	221 351	FH	6 956	FI	208 413
Chiffre d'affaires net	FJ	8 779 254	FK	1 794 142	FL	8 804 873
Production stockée					FM	-67 181
Production immobilisée					FN	4 132
Subventions d'exploitation					FO	49 534
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	827
Autres produits (1) (11)					FQ	87
Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR	10 556 663				8 816 110
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	5 411 023
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	-235 902
Autres achats et charges externes (3)					FW	3 051 287
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	127 656
Salaires et traitements					FY	1 445 149
Charges sociales (10)					FZ	431 611
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	233 360
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	31 410
Total des charges d'exploitations (4) (II)	GF	10 495 594				8 658 829
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG	61 068				157 282
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)	GP					2
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	53 908
Différences négatives de change					GS	34 787
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)	GU	53 908				34 787
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	GV	-53 908				-34 786
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	7 160				122 496

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

		30/11/2021	30/11/2020
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 15 030	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB 28 924	24 924
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 43 954	24 924
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI 43 954	24 924
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX	IJ	
	Impôts sur les bénéfices X	HK 17 346	38 870
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL 10 600 617	8 841 036
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM 10 566 848	8 732 486
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN 33 768	108 550
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
(3)	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG 15 030	
(4)	- Crédit-bail mobilier	HP	
(5)	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(6)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(6 bis)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6 ter)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(7)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(8)	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
(9)	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	- Transferts de charges	A1 680	
(11)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(12)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(13)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(14)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 31 306	27 362
(15)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives A6		
(16)	obligatoires A9		
(17)	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
(18)	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Produits cession éléments actifs cédés		4 000
	Quote part subvention inscrite au compte de résultat		24 924
	Dégrèvement CFE		15 030
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs
	Dégrèvement CFE		15 030

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

CADRE A - IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations		
				Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9	38 640
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	73 915	KE	KF	
Immobilisations corporelles						
Terrains		KG	35 161	KH	KI	
Constructions :		KJ	3 241 656	KK	KL	
- Sur sol propre (dont composants)	L9	KM		KN	KO	
- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1	KP	38 074	KQ	KR	
- Inst. gales., agmt, constr. (dont composants)	M2	KS	867 581	KT	KU	83 082
Inst. tech., matériel et outillage industriels (dont composants)	M3	KV	48 182	KW	KX	
Autres immos. corporelles :		KY	90 066	KZ	LA	22 000
- Matériel de transport		LB	45 998	LC	LD	15 157
- Matériel bureau et informatique, mobilier		LE		LF	LG	
- Emballages récupérables et divers		LH		LI	LJ	
Immobilisations corporelles en cours		LK		LL	LM	
Avances et acomptes						
	TOTAL III	LN	4 366 718	LO	LP	120 240
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
Autres participations		8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V	
	TOTAL IV	LQ		LR	LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	4 440 633	ØH	ØJ	158 880
CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice	Réévaluation ou mise en équivalence	
		Virement	Cessions ou mise en équivalence		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	38 640	D7
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	IV	LW	73 915	IX
Immobilisations corporelles						
Terrains		IP	LX	LY	35 161	LZ
Constructions :		IQ	MA	MB	3 241 656	MC
- Sur sol propre		IR	MD	ME		MF
- Sur sol d'autrui		IS	MG	MH	38 074	MI
- Inst. gales., agencements, amgt, constructions		IT	MJ	MK	938 363	ML
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU	MM	MN	48 182	MO
- Inst. gales., agencements, aménagements divers		IV	MP	MQ	112 066	MR
Autres immos. corporelles :		IW	MS	MT	61 155	MU
- Matériel de transport		IX	MV	MW		MX
- Matériel bureau et informatique, mobilier		MY	MZ	NA		NB
- Emballages récupérables et divers		NC	ND	NE		NF
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL III	IY	NG	NH	4 474 657	NI
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW
Autres participations		1Ø	ØX	ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		11	2B	2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F		2G
	TOTAL IV	13	NJ	NK		2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	14	ØK	ØL	4 587 213	ØM

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 30/11/2021

Néant **CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	CY		EL		EM		EN	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				1 395				1 395
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	PE	71 444	PF	2 050	PG		PH	73 494
Terrains	PI		PJ		PK		PL	
- sur sol propre	PM	1 239 120	PN	153 503	PO		PQ	1 392 622
- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Constructions : - installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV	24 300	PW	2 553	PX		PY	26 853
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	627 991	QA	59 259	QB	12 300	QC	674 949
- installations générales, agencements aménagements divers	QD	41 868	QE	4 070	QF		QG	45 938
Autres immobilisations corporelles : - matériel de transport	QH	75 266	QI	6 923	QJ		QK	82 188
- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	44 077	QM	3 607	QN		QO	47 684
- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	2 052 620	QV	229 915	QW	12 300	QX	2 270 235
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	0N	2 124 064	0P	233 360	0Q	12 300	0R	2 345 124

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
	Colonne ①	Colonne ②	Colonnes ③	Colonne ④	Colonne ⑤	Colonne ⑥		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
- sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
- sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillages	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
- inst. gales, agenc. et am. des const.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
- mat. de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
- mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
- emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	N1.			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant à la fin de l'exercice
	①	②	③	④
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires (2)	3X	TM	TN	TO
Provisions pour prêts d'installation	3Y	TK	IL	IM
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
Provisions pour risques et charges				
- Litiges	4A	4B	4C	4D
- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
- Pertes de change	4T	4U	4V	4W
- Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E
- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
- Gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
- Incorporelles	6A	6B	6C	6D
- Corporelles	6E	6F	6G	6H
Sur immobilisations :				
- Titres mis en équivalence	02	03	04	05
- Titres de participation	9U	9V	9W	9X
- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	7C	7D	7E
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation		UE	UF	147
- Financières		UG	UH	
- Exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				10

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an	
Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
Clients douteux ou litigieux	VA	35 837		35 837		
Autres créances clients	UX	1 742 552		1 742 552		
Créance représent. de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée)	UO		ZI			
Personnel et comptes rattachés	UY	3 108		3 108		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
- Impôts sur les bénéfices	VM	11 808		11 808		
État et autres collectivités publiques :	VB	13 798		13 798		
- Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
- Divers	VP	15 197		15 197		
Groupe et associés (2)	VC					
Débiteurs divers	VR					
Charges constatées d'avance	VS	69 651		69 651		
TOTAL	VT	1 891 951	VU	1 891 951	VV	
Renvois :						
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice					VD	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice					VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF	

CADRE B - ÉTAT DES DETTES	Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y							
Autres emprunts obligataires (1)	7Z							
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG	473 556		473 556				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH	1 561 635		235 961	670 520		655 154	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A							
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 711 022		1 711 022				
Personnel et comptes rattachés	8C	203 772		203 772				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	117 281		117 281				
- Impôts sur les bénéfices	8E							
État et autres collectivités publiques :	VW	78 909		78 909				
- Obligations cautionnées	VX							
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	7 361		7 361				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J							
Groupe et associés (2)	VI							
Autres dettes	8K							
Dettes représent. de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ							
Produits constatés d'avance	8L							
TOTAL	VY	4 153 535	VZ	2 827 861	670 520		655 154	
Renvois :								
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice						VJ	130 335	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice						VK	683 233	
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)						VL		

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

I - RÉINTÉGRATIONS				30/11/2021	
Bénéfice comptable de l'exercice				WA	33 768
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG	XE
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	96 875	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX	XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	96 875
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY	
Impôt sur les sociétés				I7	17 346
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				I8	
- Imposées au taux de 0 %				ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme				WN	
- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)				XR	
Réintég. div. - Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW	
(à détailler) - Déficit étranger antér. déduit par les PME	SX		Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ
dont :					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
TOTAL I				WR	147 989
II - DÉDUCTIONS				Perte comptable de l'exercice	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice				WU	85 672
- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR.)				WV	
- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)				WH	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 %				WP	
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
- Imputées sur déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales					
Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2 A		XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
Mesures d'incitation					
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer				ZY	
Majoration d'amortissement				XD	
Abattement sur les bénéfices et exonérations					
Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entr. en difficulté)	K9		Zone de dévelop. prioritaire (44 Septdecies)	PB	
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		Société d'investissements immobiliers cotée	K3	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		Zone franche urbaine - TE(44 octies & 44 oct. A)	OV	XF
Bassin d'emploi à redynamiser (44 duo.)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quater.)	XC	
Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)	PC		Bassin urbain à dynamiser (44 sexdecies)	PP	
Entreprises nouvelles (44 sexies)				L2	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)					XS
Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)				X9	
Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI	
Déductions		Dont déduction except. (art 39 decies A)	YA		YB
diverses		Dont déduction except. (art 39 decies C)	YC		YD
(à détailler)		Dont déduction except. (art 39 decies F)	YI		YL
		Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)			YH
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	
TOTAL II				XH	86 040
III - RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	61 949
Déficit (II - I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	61 949
				XO	

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

I - SUIVI DES DÉFICITS					
- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K4				
- Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis				
Déficits : - Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K5				
- Reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6				
- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ				
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK				
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter				
II - INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT				
III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV	96 875	ZW	85 672	
Provisions pour risques et charges					
TOTAL		8X		8Y	
Provisions pour dépréciations					
TOTAL		9D		9E	
Charges à payer					
TOTAL		9K		9L	
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)		YN	96 875	YO	85 672
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

① TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT					
Origines			Affectations		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
			Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	108 550
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	108 550	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	0E		Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	0F	108 550	TOTAL II	ZH	108 550

RENSEIGNEMENTS DIVERS		30/11/2021	30/11/2020
Engagements			
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ	
Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
Détail des postes			
- Sous-traitance		YT	1 073 243
			906 076
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)	J8	XQ	13 407
			9 639
Autres achats et charges externes :			
- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	289 359
			244 821
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	55 286
			50 061
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	765 703
			737 667
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	854 289
			729 644
Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052		ZI	3 051 287
			2 677 908
Impôts et taxes :			
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	48 039
			84 023
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	79 617
			101 528
Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052		YX	127 656
			185 551
TVA			
Montant de la TVA collectée		YY	1 661 498
			1 508 735
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	1 356 076
			1 047 895
Divers			
Montant brut des salaires		0B	1 391 771
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition		0S	
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		ZK	%
			%
Numéro de centre de gestion agréé <input type="checkbox"/> XP	Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR
			Non
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH	
Régime de groupe			
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe <input type="checkbox"/> JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %
			JL
	Plus-values à 19 %	JM	Imputations
			JC
Groupe : résultat d'ensemble <input type="checkbox"/> JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %
			JO
	Plus-values à 19 %	JP	Imputations
			JF
	Sté mère/filiale ?	JH	N° SIRET société mère
			JJ

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1 SCIE A RUBAN FMB TYPE 2	01/11/1992	12 300		12 300		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				⑦	⑧	⑨	
⑩	⑪	⑫	⑬	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑭
1 SCIE A RUB/	4 000	4 000	4 000				
Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés			+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL			4 000				
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Revois
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de a colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Imposition répartie					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL I				
Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
- sur 3 ans au titre de					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
N-9					
TOTAL II					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		<input type="checkbox"/>
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

⑭ SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU				
Origine ①		Moins-values à 12,8% ②	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter (②+③+④ - ⑤-⑥) ⑦
		À 19 %, 16,5 % ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou 16,5 % ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

15 RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS	4				
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP		51	
	dont apprentis	YF	3	
	dont handicapés	YG	2	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		10 573 395	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL I	OX		10 573 395	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		87	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF		49 534	
Variation positive des stocks	OD		235 902	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL II	OM		285 523	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)				
Achats	ON		5 411 023	
Variation négative des stocks	OQ		67 181	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		3 037 880	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		2 489	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		31 410	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL III	OJ		8 549 982	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)		OG	2 308 937
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		2 308 937	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		10 573 395	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		51	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	di	01/12/2020	au 30/11/2021	
Date de cessation	186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

① COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

N° SIREN	384564225
Dénomination de l'entreprise	BUGNOT 55
- N°, Type et nom de voie	LE MOULIN
Adresse : - Code postal	55600
- Ville	CHAUVENCY ST HUBERT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	2 400
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	SAS	Dénomination	HOLDING BUGNOT	
N° SIREN (si société établie en France)	790695373	% de détention	30.32	Nb de parts ou d'actions
Adresse : N° et Voie 5 RUE DU MOULIN				Pays
Code postal 52270		Commune BETTAINCOURT		FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	HOLDING BORD	
N° SIREN (si société établie en France)	790908131	% de détention	65.68	Nb de parts ou d'actions
Adresse : N° et Voie LE MOULIN				Pays
Code postal 55600		Commune CHAUVENCY ST HUBERT		FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	Nom patronymique / Prénom			
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou d'actions
Naissance : Date	N° Département		Pays	
Commune				
Adresse : N° et Voie				Pays
Code postal	Commune			

⑧ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 30/11/2021

Néant

N° SIREN	384564225
Dénomination de l'entreprise	BUGNOT 55
- N°, Type et nom de voie	LE MOULIN
Adresse : - Code postal	55600
- Ville	CHAUVENCY ST HUBERT

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° et voie			
Code postal	Commune		Pays

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/11/2021

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SAS	BUGNOT 55	
Complément de dénomination			
N° SIREN	384564225		
N° de Téléphone	03 29 80 13 32		
Adresse	- N°, Type et nom de voie	LE MOULIN	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau	CHAUVENCY ST HUBERT	
	- Code postal / Ville	55600	CHAUVENCY ST HUBERT
Référence d'obligation fiscale	ISI	Code activité NAF	2899B

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RN régime réel normal
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/12/2020
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/11/2021
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/11/2020
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE	
Code monnaie	EUR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 30/11/2021

Produits à recevoir	Montant
Etat produit à recevoir	15 197

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 30/11/2021

Charges à payer	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	15 009
Dettes provision congés payés	108 879
Provision charges sur primes	10 000
Provision charges sur congés payés	43 552
Charges à payer sur organismes sociaux	6 182
Etat impôts à payer	5 813

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 30/11/2021

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Foires et expositions			45 463		
Assurances			15 068		
Documentation			1 019		
Locations			577		
Maintenance			2 300		
Taxes foncières			2 822		
CFE			2 402		

« BUGNOT 55 »
 Société par actions simplifiée
 Capital Social : 300 000 €
 Siège social : Le Moulin
 CHAUVENÇY SAINT HUBERT (55600)
 RCS BAR LE DUC B 384 564 225

(PROCÈS VERBAL)
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 MAI 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
 Le vingt-huit mai à 14 heures

Les actionnaires de la Société « **BUGNOT 55** »; société par actions simplifiée au capital de 300 000 € divisé en 2 500 actions de 120 €, dont le siège social est à CHAUVENÇY SAINT HUBERT (55600) Le Moulin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR LE DUC sous le numéro B 384 564 225, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, sur convocation régulière qui leur en a été faite par le Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du président sur la situation et l'activité de la société.
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes.
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2021.
- Affectation du résultat.
- Quitus à donner au Commissaire aux Comptes.
- Quitus à donner au Président.
- Prise d'acte du changement de dénomination du Commissaire aux Comptes
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

La société « **HOLDING BORD** », représentée par Monsieur Jérôme BORD, préside l'assemblée en sa qualité de Président.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et constate que, sont présents et valablement représentés :

La SAS HOLDING BORD, propriétaire de	1 642 actions
La SAS HOLDING BUGNOT, propriétaire de	758 actions
La SAS BUGNOT 52, propriétaire de	<u>100 actions</u>
Total égal au nombre d'actions composant le capital social	2 500 actions

Les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du tiers des actions composant le capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare en outre, que la société « **PKF Arsilon Commissariat aux Comptes** » qui a été régulièrement convoqué s'est excusée de ne pouvoir assister à cette réunion.

JB EB.

Monsieur Jérôme BORD dépose ensuite sur le bureau :

- 1°/ Un exemplaire des statuts de la Société,
- 2°/ Copie de la convocation,
- 3°/ Le texte des résolutions proposées,
- 4°/ Le bilan de la Société arrêté au 30 novembre 2021 ainsi que le compte de résultat,
- 5°/ Le rapport de gestion du Président,
- 6°/ Les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice considéré.

Puis Monsieur le Président précise que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou leur ont été adressés dans les délais impartis.

Il prie l'assemblée de prendre acte de ce qu'elle a été régulièrement convoquée et de lui en donner décharge.

Puis il est donné lecture du rapport de gestion du Président, du rapport général du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce. Puis la discussion est déclarée ouverte.

Après échange de vues et d'observations entre les actionnaires et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes approuve ces rapports, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 novembre 2021 tels qu'ils sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites ou résumées dans lesdits comptes et rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que les résultats de l'exercice clos le 30 Novembre 2021 se sont soldés par un bénéfice de 33 768 € qu'elle décide d'affecter au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été décidée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations prévues aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve en tant que de besoin les opérations de la sorte qui ont été traitées au cours de l'exercice considéré.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au Président pour tous les actes de sa gestion au cours de l'exercice considéré ainsi qu'au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du changement de dénomination de la société commissaire aux comptes titulaire de la société intervenue aux termes d'une assemblée générale 30 juin 2021 qui est désormais **PKF Arsilon Commissariat aux Comptes**, société par actions simplifiée dont le siège social est à PARIS (08) 47, Rue de Liège, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 811 599 406, en son établissement secondaire sis à DIJON (21000) 11 E, Boulevard Rembrandt, immatriculé au RCS de Dijon sous le numéro 811 599 406.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale autorise le porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

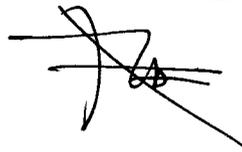
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 H 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la SAS HOLDING BUGNOT
Monsieur Eric BUGNOT



Pour la SAS HOLDING BORD
Monsieur Jérôme BORD



Pour la société «BUGNOT 52»
Monsieur Eric BUGNOT, ès qualités



« BUGNOT 55 »
Société par actions simplifiée
Capital Social : 300 000 €
Siège social : Le Moulin
CHAUVENCY SAINT HUBERT (55600)

RCS BAR LE DUC B 384 564 225

**LISTE DES ACTIONNAIRES
AU 4 MAI 2022**

Noms, prénoms et adresse des actionnaires	Nombre d'actions détenues en pleine propriété
SAS HOLDING BORD Société par actions simplifiée Capital Social : 485 135 € Siège social : CHAUVENCY SAINT HUBERT (55600) RCS BAR LE DUC B 790 908 131 Représentée par Monsieur Jérôme BORD, son président.	1642
SAS HOLDING BUGNOT Société par actions simplifiée au capital de 1 014 776 € Siège social : ROCHES BETTAINCOURT (52270) RCS CHAUMONT B 790 695 373 Représentée par Monsieur Eric BUGNOT, son président.	758
SAS BUGNOT 52 Société par actions simplifiée au capital de 486 440 € Siège social : ROCHES BETTAINCOURT (52270) RCS CHAUMONT B 517 280 251 Représentée par Monsieur Eric BUGNOT, son président.	100
TOTAL	2500

La présente liste des actionnaires qui constate la propriété de 2500 actions de la société **BUGNOT 55** correspondant à la totalité des actions composant le capital social de la société qui est de 300 000 € divisé en 2500 actions de 120 € de nominal, entièrement souscrites et libérées, est certifié exact, sincère et véritable par Monsieur Jérôme BORD, Président.

Fait à CHAUVENCY SAINT HUBERT

Le 4 mai 2022.



PKF ARSILON

SAS BUGNOT 55

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2021

 TÉL. : 03 80 28 07 28

 11 E Boulevard Rembrandt
BP 57024
21 070 DIJON

 pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes, Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Ile de France et de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 47 rue de Liège - 75008 Paris. RCS Nanterre encours de transfert à Paris 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z. PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2021

Aux associés
SAS BUGNOT 55
Le Moulin
55600 CHAUVENCY SAINT HUBERT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS BUGNOT 55 relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} décembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés appelé à statuer sur les comptes à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la société SAS
BUGNOT 55 - page 4

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 23 mai 2022

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Guillaume Pillier

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/11/2021	Net Au 30/11/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	38 640	1 395	37 245	
Concessions, brevets et droits similaires	72 556	72 134	421	2 471
Fonds commercial	1 360	1 360		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	35 161		35 161	35 161
Constructions	3 279 729	1 419 475	1 860 254	2 016 310
Installations tech., matériels et outillages industriels	938 363	674 949	263 414	239 591
Autres immobilisations corporelles	221 403	175 810	45 593	23 036
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	4 587 213	2 345 124	2 242 089	2 316 569
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	1 571 978		1 571 978	1 336 076
En cours de production de biens	115 423		115 423	129 449
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	483 950		483 950	537 105
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	131 805		131 805	26 929
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 327 955	27 040	2 300 915	1 769 535
Autres	43 911		43 911	22 901
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instrument de Trésorerie				
Disponibilités	30 644		30 644	483 269
Charges constatées d'avance	69 651		69 651	25 156
TOTAL (II)	4 775 317	27 040	4 748 277	4 330 420
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	9 362 530	2 372 164	6 990 365	6 646 989

PKF ARSILON

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Bilan Passif

	Net Au 30/11/2021	Net Au 30/11/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 300 000	300 000	300 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 021 534	1 021 534
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	30 000	30 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	925 898	817 347
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 768	108 550
Subventions d'investissement	233 680	258 604
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 544 879	2 536 035
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 035 191	2 116 503
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	291 951	154 530
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 711 022	1 462 122
Dettes fiscales et sociales	407 322	377 704
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		95
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	4 445 486	4 110 954
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	6 990 365	6 646 989
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	473 556	

PKF ARSILON

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/12/2020 au 30/11/2021			Du 01/12/2019 Au 30/11/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	8 557 903	1 787 186	10 345 089	8 596 460
Production vendue de services	221 351	6 956	228 306	208 413
Chiffre d'affaires Net	8 779 254	1 794 142	10 573 395	8 804 873
Production stockée			-67 181	4 132
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			49 534	6 950
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			827	
Autres produits			87	155
		TOTAL (I)	10 556 663	8 816 110
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 411 023	3 784 587
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			-235 902	114 452
Autres achats et charges externes *			3 051 287	2 677 908
Impôts, taxes et versements assimilés			127 656	185 551
Salaires et traitements			1 445 149	1 255 808
Charges sociales			431 611	384 882
Dotations aux amortissements sur immobilisations			233 360	228 267
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			31 410	27 374
		TOTAL (II)	10 495 594	8 658 829
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	61 068	157 282
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				2
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)		2
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			53 908	34 787
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)	53 908	34 787
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-53 908	-34 786
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			7 160	122 496

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

PKF ARSILON

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/12/2020 Au 30/11/2021	Du 01/12/2019 Au 30/11/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	15 030	
Sur opérations en capital	28 924	24 924
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	43 954	24 924
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	43 954	24 924
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	17 346	38 870
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	10 600 617	8 841 036
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	10 566 848	8 732 486
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	33 768	108 550

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 15 030

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

PKF ARSILON

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/11/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 6 990 365 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 33 768 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2020 au 30/11/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Crise sanitaire 2021 :

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de l'entreprise au cours de l'exercice 2021 du fait de son activité et de son organisation.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Conflit russo-ukrainien :

Le 24 février 2022, une offensive militaire a été menée par la Confédération de Russie contre l'Ukraine.

Cette campagne a été marquée par l'invasion de l'Ukraine par les force armées russes, qui mènent depuis des combats sur l'ensemble du territoire, assiégeant certaines villes clés et maîtrisant les airs ainsi que certaines installations stratégiques.

En réponse à cette offensive, la communauté internationale et plus particulièrement les Etats-Unis d'Amérique ainsi que l'Union Européenne ont instauré un nombre important de sanctions économiques fortes contre la Russie, allant jusqu'à l'embargo sur le gaz et le pétrole russes ordonné par le Président américain le 8 mars 2022.

Ces sanctions induisent en Europe de très fortes tensions sur les prix de l'énergie et d'autres approvisionnements. Toutefois, la direction de la société estime que ces événements et leurs conséquences économiques n'ont pas d'impact majeur sur son activité et la continuité de son exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G.2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L 123 - 12 à L 123 - 28 du Code de Commerce

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

PKF ARSILON

Le fonds de commerce a été apporté le 01/01/1930.
Il a fait l'objet d'un amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

-immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

- | | |
|---|--------------|
| • Constructions | 10 à 50 ans, |
| • Agencements et aménagements des constructions | 5 à 8 ans, |
| • Installations industrielles | 3 à 5ans, |
| • Matériel et outillage | 3à 10 ans, |
| • Matériel de transport | 3 à 5 ans, |
| • Mobilier de bureau | 3 à 5 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 10 ans. |

Les terrains ne sont pas amortis.

Les logiciels sont amortis sur une durée entre 1 à 5 ans.

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

PKF ARSILON

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société
 - convention collective : Métallurgie
 - hypothèse de progression de la masse salariale : 1% constant dans chaque catégorie
 - taux de rotation prévisionnel du personnel : moyen
 - taux de charges sociales : 50% pour les cadres et 42% pour les non cadres
 - taux d'actualisation retenu à 0.87%

Les indemnités de fin de carrière pour les cadres et les non cadres calculées avec les critères ci dessus correspondant à une dette actuarielle s'élevant à : 182 107 euros

Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 522 € hors taxe.

PKF ARSILON

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	1	1
Agents de maîtrise & techniciens	9	9
Employés	38	37
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	3	1
TOTAL	51	48

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 500	120.00000	300 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	2 500	120.00000	300 000

PKF ARSILON

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 113 915	2 400 000	1 849 034
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	1 113 915	2 400 000	1 849 034

Fonds commercial

	Montant
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
Fonds de commerce	1 360
TOTAL	1 360

Commentaire

PKF ARSILON

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			38 640
Autres postes d'immobilisations incorporelles	73 915		
TOTAL	73 915		38 640
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	35 161		
Constructions sur sol propre	3 241 656		
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	38 074		
Installations techniques, matériel et outillages ind.	867 581		83 082
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	48 182		
Mat. de transport	90 066		22 000
Mat. de bureau et info., mobilier	45 998		15 157
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	4 366 718		120 240
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	4 440 633		158 880
Cadre B	Virement	Diminutions Cession	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			38 640
Autres postes d'immobilisations incorporelles			73 915
TOTAL			112 555
Terrains			35 161
Constructions sur sol propre			3 241 656
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			38 074
Installations techniques, matériel et outillages ind.		12 300	938 363
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			48 182
Mat. de transport			112 066
Mat. de bureau et info., mobilier			61 155
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL		12 300	4 474 657
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL		12 300	4 587 213

PKF ARSILON

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et développement		1 395		1 395
Autres postes d'immo. incorp.	71 444	2 050		73 494
	71 444	3 445		74 889
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 239 120	153 503		1 392 622
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.	24 300	2 553		26 853
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	627 991	59 259	12 300	674 949
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	41 868	4 070		45 938
Matériel de transport	75 266	6 923		82 188
Mat. de bureau et informatique, mobilier	44 077	3 607		47 684
Emballages récup. et divers				
	2 052 620	229 915	12 300	2 270 235
TOTAL GENERAL	2 124 064	233 360	12 300	2 345 124

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE				TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

PKF ARSILON

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	27 187		147		27 040
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
	27 187		147		27 040
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	27 187		147		27 040
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>					
			147		
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

PKF ARSILON

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	35 837	35 837	
Autres créances clients	2 292 118	2 292 118	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 108	3 108	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	11 808	11 808	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 798	13 798	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	15 197	15 197	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	69 651	69 651	
	TOTAL	2 441 517	2 441 517

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

PKF ARSILON

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	473 556	473 556		
- à plus d'1 an à l'origine	1 561 635	235 961	670 520	655 154
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 711 022	1 711 022		
Personnel et comptes rattachés	203 772	203 772		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 281	117 281		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	78 909	78 909		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 361	7 361		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 153 535	2 827 861	670 520	655 154
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	130 335			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	683 233			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

PKF ARSILON

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	2 536 035
Distributions	
	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice
	2 536 035
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
-	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice
	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs
	2 536 035
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
	Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres
	108 550
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	
	Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées
	-24 924
	- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)
	-108 550
	Variations en cours d'exercice
	-24 924
	Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat
	2 511 111
Résultat de l'exercice	33 768
	Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle
	2 544 879

PKF ARSILON

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/11/2021	30/11/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 970
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 009	86 092
Dettes fiscales et sociales	174 426	157 258
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	189 435	245 320

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/11/2021	30/11/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 970
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT		962
51860000 INTERETS COURUS A PAYER		1 008
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 009	86 092
40810000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	15 009	86 092
Dettes fiscales et sociales	174 426	157 258
42820000 DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PAYES	108 879	89 394
42830000 PROVISION POUR PRIMES	7 000	
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER SUR PERSONNEL		23 000
43820000 PROVISION CONGES PAYES	43 552	35 757
43830000 PROV. CHARGES SOC. sur PRIMES	3 000	
43860000 CHARGES A PAYER SUR ORGANISMES SOCIAUX	6 182	5 880
44860000 ETAT IMPOTS CHARGES A PAYER	5 813	3 227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	189 435	245 320

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	
	30/11/2021	30/11/2020
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges constatées d'avance	Exercice clos le	
	30/11/2021	30/11/2020
Charges d'exploitation	69 651	25 156
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		
	69 651	25 156

PKF ARSILON

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dégrèvement CFE		15 030
Produits cession immobilisations		4 000
Quote part subvention inscrite au compte de résultat		24 924
	TOTAL	43 954

Commentaire

Transfert de charges

Nature des transferts de charges	Montant	
Remboursement activité partielle	680	
	Total	680

PKF ARSILON